

SERVICE PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS PUBLICS
N°AR_085_2026

**Objet : CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL LOUIS GIORGI -
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

Vu le Code de la santé publique, et notamment l'article R6143-2 relatif aux membres du conseil de surveillance composés de neuf membres ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33 relatif aux désignations au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 27 mars 2026 ;

Vu l'arrêté n° 058_2026 du 31 mars 2026 relatif à l'arrêté de délégation de monsieur Philippe DRAPIER 10^{ème} adjoint ;

Considérant que le conseil de surveillance de l'Hôpital d'Orange Louis Giorgi comprend neuf membres, et, qu'à ce titre, siège le Maire ou son représentant ;

Considérant que monsieur le Maire souhaite se faire représenter, il convient donc de désigner son suppléant ;

ARRÊTE

Article 1 : De désigner monsieur Philippe DRAPIER pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Orange Louis Giorgi à Orange.

Article 2 : Le représentant exercera ses fonctions pour la durée du mandat municipal restant à courir, sauf en cas de démission, décès, décision contraire de l'établissement public hospitalier.

Article 3 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Orange, le

07 MAI 2026

Transmis par voie électronique
en Préfecture le :

07 MAI 2026

MAIRIE D'ORANGE

Place Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse - 04 90 51 41 41 - www.ville-orange.fr
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange



Le Maire
Jean-Dominique ARTAUD